

académie  
Toulouse

direction des services  
départementaux  
de l'éducation nationale  
Gers

Auch, le 2 décembre 2014

Le Directeur Académique des Services de l'Education  
Nationale du Gers

à

Mesdames et Messieurs les chefs d'établissement

Cabinet

**Objet** : Stages d'observation des élèves de 3<sup>ème</sup>

**Référence** : Article D332-14 du code de l'éducation

Référence

Les écoles primaires du département sont régulièrement sollicitées pour accueillir des élèves de 3<sup>ème</sup> dans le cadre de la séquence d'observation en entreprise. Une convention doit obligatoirement être signée entre votre établissement et l'organisme concerné.

En l'espèce, ces conventions doivent donc être soumises à ma signature, les écoles du premier degré n'ayant pas de personnalité juridique. Je tenais à vous faire part de ma plus grande réserve quant à l'intérêt pédagogique et à la plus value que peuvent apporter de telles séquences dans l'éducation à l'orientation, compte tenu de l'objectif de la séquence d'observation en 3<sup>ème</sup> défini par la circulaire du 8 septembre 2003.

Cette séquence a pour but de « *sensibiliser les élèves à l'environnement technologique, économique et professionnel dans le cadre de l'éducation à l'orientation* » ; elle n'est pas nécessairement liée au projet personnel d'orientation de l'élève, projet encore peu stabilisé à 14 ou 15 ans.

Aussi je ne signerai a priori de telles conventions que dans des situations exceptionnelles.

Par ailleurs, les périodes de formation en milieu professionnel, intégrées à la formation des élèves de la voie professionnelle (CAP et Bac pro), dans les écoles maternelles, ne seront validées que si elles s'inscrivent dans un parcours de formation correspondant au champ professionnel du diplôme préparé.

Les services de la direction départementale restent à votre disposition pour répondre à vos questions sur ce sujet.



René-Pierre HALTER

Dossier suivi par  
Jean-Philippe  
RODRIGUEZ, SG  
Téléphone  
05 67 76 51 41  
Fax  
05 67 76 51 97  
Mél.  
la32@ac-toulouse.fr

7 bis rue Gambetta  
32000 AUCH